

Bloc autonome d'éclairage de sécurité URALIFE

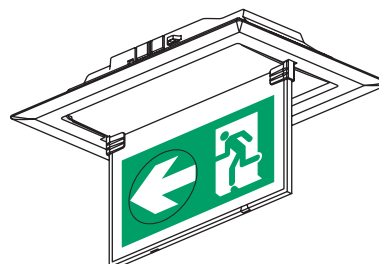
Référence(s) : **118 218 - 118 219 - 118 248 - 118 249**
118 138 - 118 139 - 118 118 - 118 119
118 148 - 118 149 - 118 257 - 118 259



118 218 - 118 219
118 248 - 118 249
118 138 - 118 139



118 257 - 118 259



118 118 - 118 119
118 148 - 118 149

SOMMAIRE

Page

1. DESCRIPTION	2
Livraison	
Côtes d'encombrement	
Caractéristiques techniques	
Matériaux	
Possibilité de signalisation	
2. INSTALLATION	3
Garantie de l'IP	
Installation neuve	
Fixation de la patère sur une boîte d'encastrement	
Mise sous tension/état de veille	
Interruption secteur / Fonctionnement en sécurité	
3. RACCORDEMENT	4
3.1 Raccordement du secteur des blocs autonomes	
3.2 Télécommande de mise au repos	
4. UTILISATION	7
4.1 Mise sous tension / état de veille	
4.2 Interruption secteur / fonctionnement en sécurité	
4.3 Mise au repos par la télécommande	
4.4 Contrôle automatique de l'état du bloc (système SATI)	
4.5 Résultat des contrôles automatiques	
4.6 Arrêt d'un test en cours	
4.7 Cas particuliers	
4.8 Fonctionnement d'un bloc BAES + BAEH avec une télécommande 140 012 connectée à une centrale d'alarme incendie	
4.9 Fonctionnement d'un bloc BAES + DBR avec une télécommande 140 012 connectée à une centrale d'alarme incendie	
5. MAINTENANCE	8
5.1 Maintenance périodique	
5.2 Pièces de rechange	
5.3 Remplacement des accumulateurs	
6. CONFORMITÉ ET AGRÉMENT	9
7. ÉQUIPEMENTS ET ACCESSOIRES	9
7.1 Grilles	
7.2 Accessoires d'encastrement réf. 168 111	
7.3 Fixation avec une équerre réf. 168 200	
7.4 Fixation en encastré avec accessoire d'encastrement réf. 168 111 + plaque de signalisation d'évacuation verticale réf. 168 200 ou réf. complète 168 112	
7.5 Fixation en saillie avec plaque de signalisation d'évacuation verticale réf. 168 200	

Bloc autonome d'éclairage de sécurité URALIFE

Référence(s) : 118 218 - 118 219 - 118 248 - 118 249
118 138 - 118 139 - 118 118 - 118 119
118 148 - 118 149 - 118 257 - 118 259

1. DESCRIPTION

Réf. 118 218 - 118 219 - 118 118 - 118 119

- BAES d'évacuation IP 43 - IK 07
- 45 lm - 1h
- Classe II : □
- Consommation : 0.7 W ; 1,6 VA

Réf. 118 248 - 118 249 - 118 148 - 118 149

- BAES d'évacuation bi-fonctions (BAES et BAEH) IP 43 - IK 07
- 45 lm - 1h + 8 lm - 5h
- Classe II : □
- Consommation : 0.7 W ; 1,6 VA

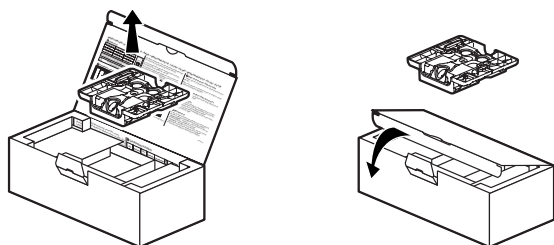
Réf. 118 138 - 118 139

- BAEH IP 43 - IK 07
- 8 lm - 5h
- Classe II : □
- Consommation : 0.7 W ; 1,6 VA

Réf. 118 257 - 118 259

- BAES d'évacuation incorporant un dispositif de balisage renforcé IP 42 - IK 07
- Flux lumineux variant de 45 lm à 200 lm - 1h
- Classe II : □
- Consommation : 0.7 W ; 1,6 VA

Livraison



Patère livrée débrochée, possibilité de refermer la boîte après utilisation de la patère.

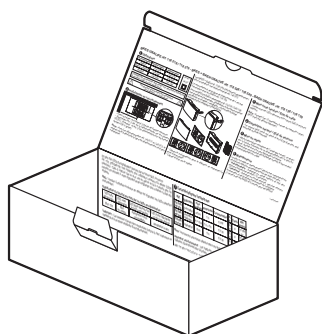


Etiquette de signalisation
réf. 125 025, livrée avec les produits
118 218, 118 219, 118 118, 118 119,
118 248, 118 249, 118 148, 118 149,
118 138 et 118 139.



Etiquette de signalisation
réf. 125 031, livrée avec les
produits 118 257 et 118 259

Etiquettes de signalisation livrées avec le produit.

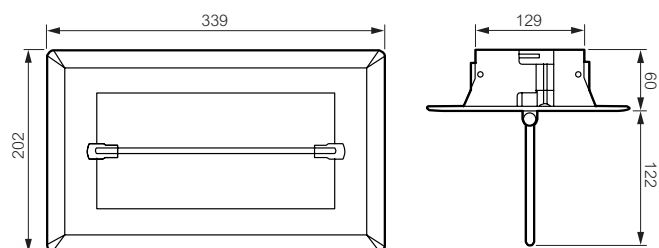


Notice imprimée à l'intérieur de
la boîte
Les références :
- 118 218 - 118 248 - 118 138 -
118 118 - 118 148 sont équipés
de la technologie Super SATI
permettant de renforcer la
visualisation des blocs en défaut.
- 118 219 - 118 249 - 118 139
- 118 259 - 118 119 - 118149
sont équipés de la technologie
adressable URAVISION
permettant une centralisation de
l'état de l'installation.

Le fonctionnement et le câblage des ces produits sont décrits dans la notice de centrale adressable URA réf : 140110 URAVISION.

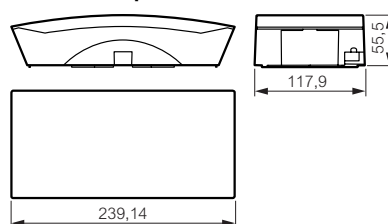
Côtes d'encombrement

• Pose en encastré



Réf	Poids	Volume
118 118/119	0,6	2,35
118 148/149	0,7	2,35

• Pose avec plastron



Réf	Poids (kg)	Volume (dm³)
118 218/219	0,6	2,35
118 248/249	0,7	2,35
118 138/139	0,6	2,35
118 257/259	0,6	2,35

Caractéristiques techniques

Produit pour fixation saillie, en mural ou plafonnier.
Bloc autonome d'éclairage de sécurité à LEDs utilisé en évacuation
dans les ERP et ERT.

Flux assigné à

- pour les BAES : 45 lumens à 1 heure
- pour les BAEH : 8 lumens à 5 heures

Autonomie :

- pour les BAES : 1 heure pour assurer cette valeur une autonomie de minimale de 1H30 à neuf est imposée par la norme)
- pour les BAEH : 5 heures pour assurer cette valeur une autonomie de minimale de 7H30 à neuf est imposée par la norme)

Conforme aux normes : NF C 71-800 et EN 60598-2-22
NF C 71-820 + NF 413
NF C 71-805
UTE C 71-803 et UTE C 71-804

Admis à la marque de qualité NF AEAS performance SATI et à l'écolabel NF environnement.

Télécommande pour la mise au repos lors des coupures secteur volontaires.

Bornes d'entrée de la télécommande protégée contre les erreurs de branchement.

Alimentation 230 V~ - 50/60 Hz

Température de fonctionnement : + 5 °c à + 40 °C

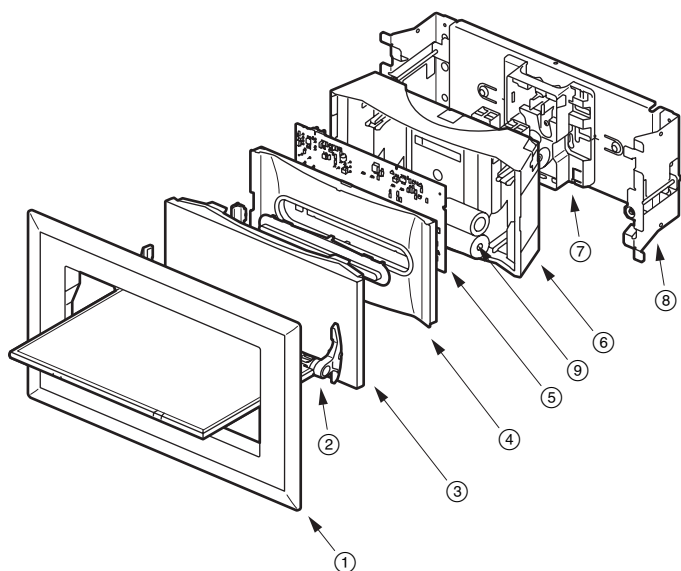
Equipé de bornes à raccordement automatiques à fortes capacité (2 x 2,5 mm²)

Bloc autonome d'éclairage de sécurité URALIFE

Référence(s) : 118 218 - 118 219 - 118 248 - 118 249
118 138 - 118 139 - 118 118 - 118 119
118 148 - 118 149 - 118 257 - 118 259

1. DESCRIPTION (SUITE)

Matériaux



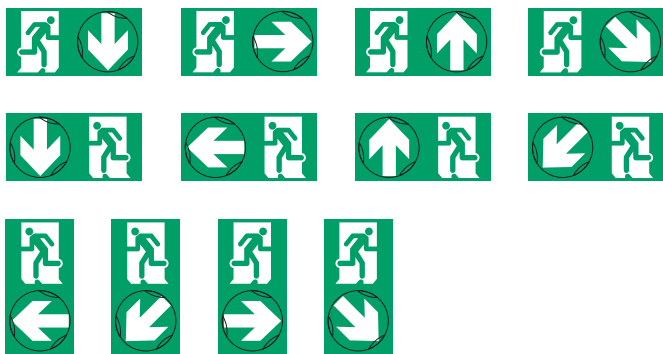
Enveloppe plastique Classe II : ☑

- ① Cadre de finition : polycarbonate blanc auto-extinguibilité 650° 30 s
- ② Plaque porte pictogramme : polycarbonate cristal auto-extinguibilité 650° 30 s
- ③ Diffuseur : polycarbonate cristal auto-extinguibilité 950 °C 30 s.
- ④ Réflecteur : polypropylène blanc auto-extinguibilité 650 °C 30 s.
- ⑤ Carte électronique
- ⑥ Socle : polycarbonate blanc auto-extinguibilité 950 °C 30 s.
- ⑦ Patère incorporant les membranes d'étanchéité : polypropylène + SEBS auto-extinguibilité 950 °C 30 s.
- ⑧ Socle kit d'encastrement : Aluminium/Zinc
- ⑨ Batteries

Toutes les pièces plastiques de plus de 50 g sont identifiées par un marquage de la matière pour permettre un recyclage des matériaux en fin de vie du produit.

Possibilité de signalisation

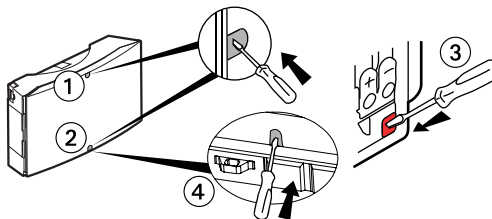
Ce produit est livré avec une étiquette configurable repositionnable permettant de répondre à la plupart des situations d'évacuations rencontrées dans les bâtiments



2. INSTALLATION

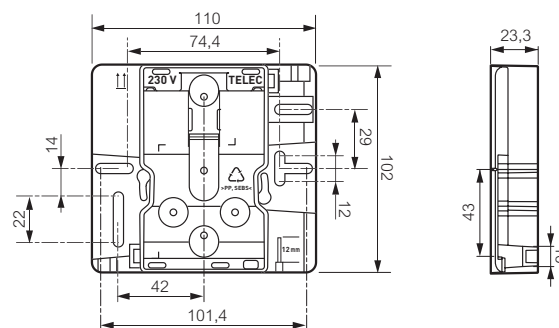
Garantie de l'IP

Pour garantir l'IP 43, déboucher ① et ② sur le diffuseur (bloc au plafond) ou ③ sur la patère et ④ sur le diffuseur (bloc au mur)



Installation neuve

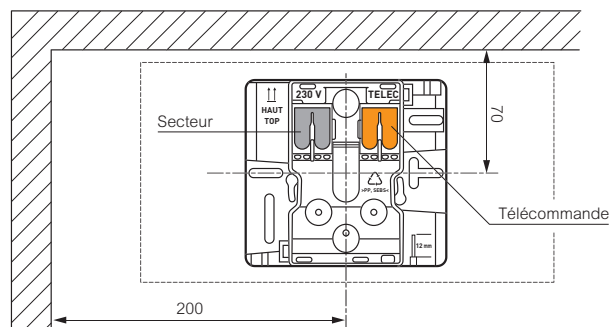
Dimensions de la patère



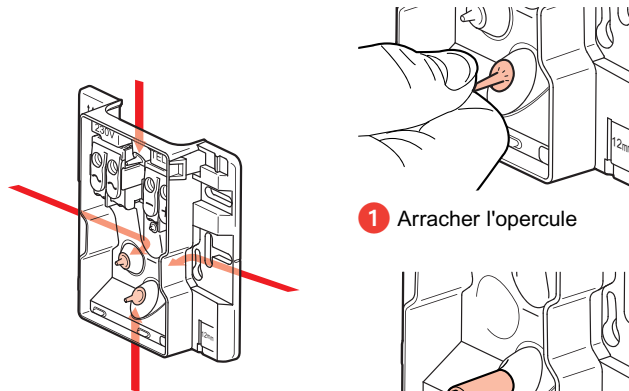
Pour faciliter le câblage ces borniers peuvent être retirés de la patère.

TELEC - Bornes de raccordement : pas de sens de raccordement avec les télécommandes URA réf. 140 011 et 140 012
Capacité des bornes : 2 x 2,5 mm².

Fixation de la patère



Entrées de câbles



① Arracher l'opercule

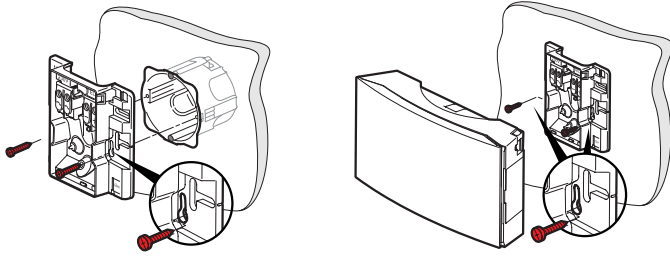
② Passer le câble dans l'embout

Bloc autonome d'éclairage de sécurité URALIFE

Référence(s) : 118 218 - 118 219 - 118 248 - 118 249
118 138 - 118 139 - 118 118 - 118 119
118 148 - 118 149 - 118 257 - 118 259

2. INSTALLATION (SUITE)

Fixation de la patère sur une boîte d'encastrement



1 Fixation avec 2 vis dans boîte d'encastrement

2 Fixation avec 2 vis supplémentaires dans le mur

Mise sous tension/état de veille

Allumage des LEDs blanches en veille et de la LED verte d'état du bloc.

La norme NF C 15-100 admet à l'article 521.6.1 que le raccordement secteur et la télécommande soient dans le même câble ou conduit.

Le repiquage d'un bloc sur l'autre est admis à condition que le dispositif de protection de la ligne sur laquelle ils sont raccordés soit supérieur ou égal à 16 A.

Interruption secteur / Fonctionnement en sécurité

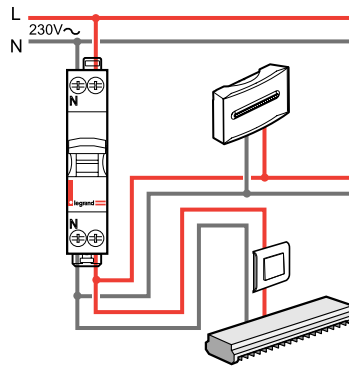
Extinction du voyant d'état du bloc. Passage en secours des LEDs blanches

3. RACCORDEMENT

3.1 Raccordement du secteur des blocs autonomes

Art. EC 12 § 3 du règlement de sécurité.

La dérivation qui alimente un bloc doit être prise en aval et en amont du dispositif de commande de l'éclairage normal du local ou du dégagement où est installé le bloc.

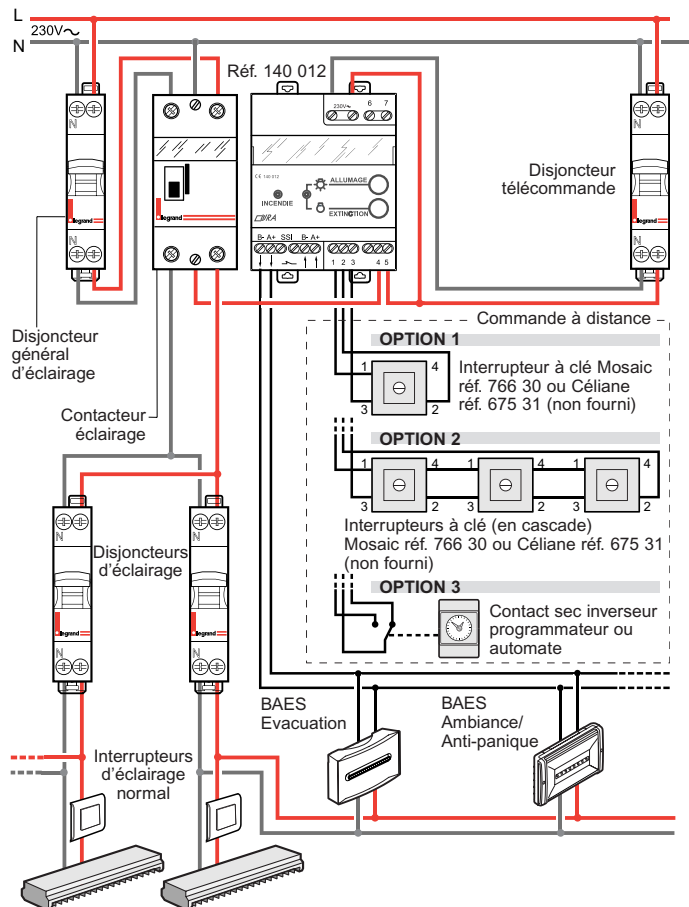


La dérivation peut se faire dans l'armoire électrique, sur l'interrupteur ou dans une boîte de dérivation. L'alimentation des blocs est soumise aux même règle que les luminaires (câblage normal).

La polarité de la télécommande peut ne pas être respectée sur ce BAES si une télécommande URA réf. 140 011 ou 140 012 est utilisée. Dans le cas d'utilisation d'une autre télécommande la polarité lors du câblage devra alors être respectée, et la commande d'allumage ou d'extinction devra être maintenue au moins 2 secondes.

3.2 Télécommande de mise au repos

Coupure de l'éclairage et mise au repos des blocs à distance avec interrupteur à clé (Mosaic réf. 766 30 non fourni) ou par automatisme

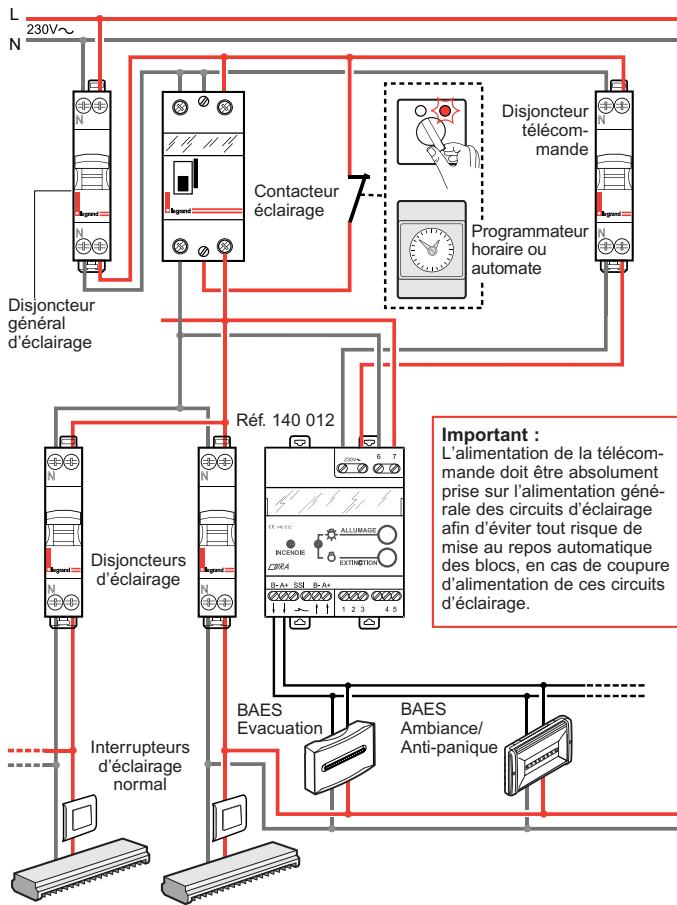


Bloc autonome d'éclairage de sécurité URALIFE

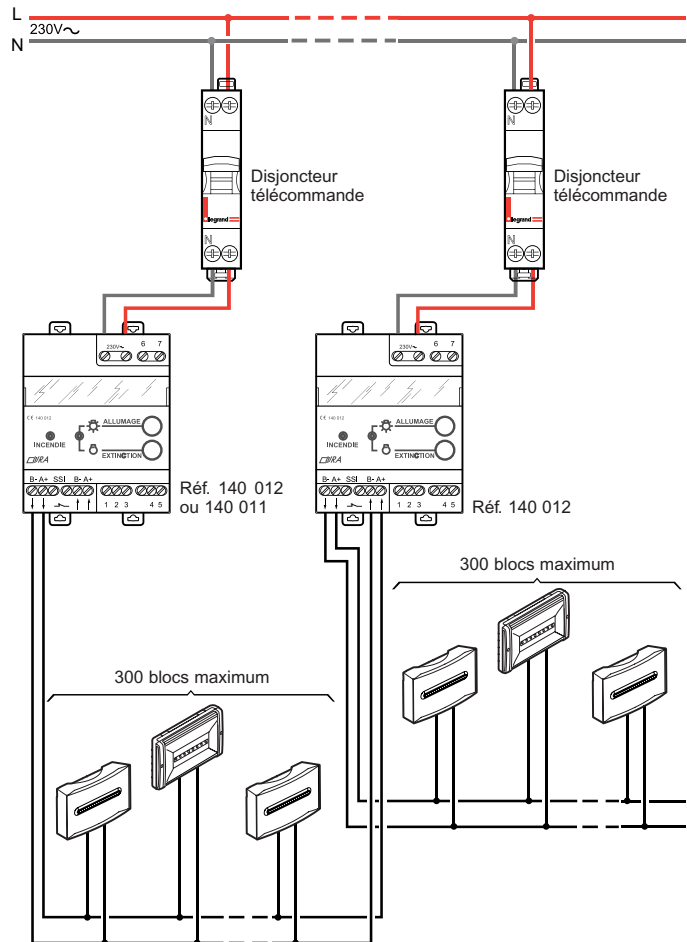
Référence(s) : 118 218 - 118 219 - 118 248 - 118 249
118 138 - 118 139 - 118 118 - 118 119
118 148 - 118 149 - 118 257 - 118 259

3. RACCORDEMENT (SUITE)

Mise au repos automatique des blocs après la coupure volontaire de l'éclairage



Extension d'installation au-delà de 300 blocs autonomes d'éclairage de sécurité

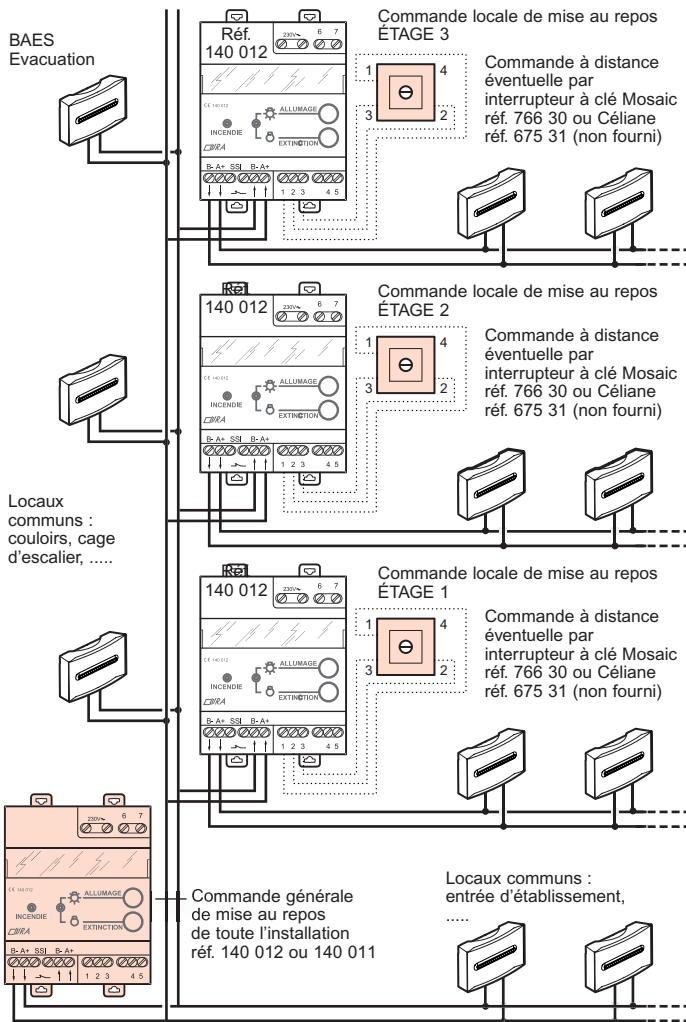


Bloc autonome d'éclairage de sécurité URALIFE

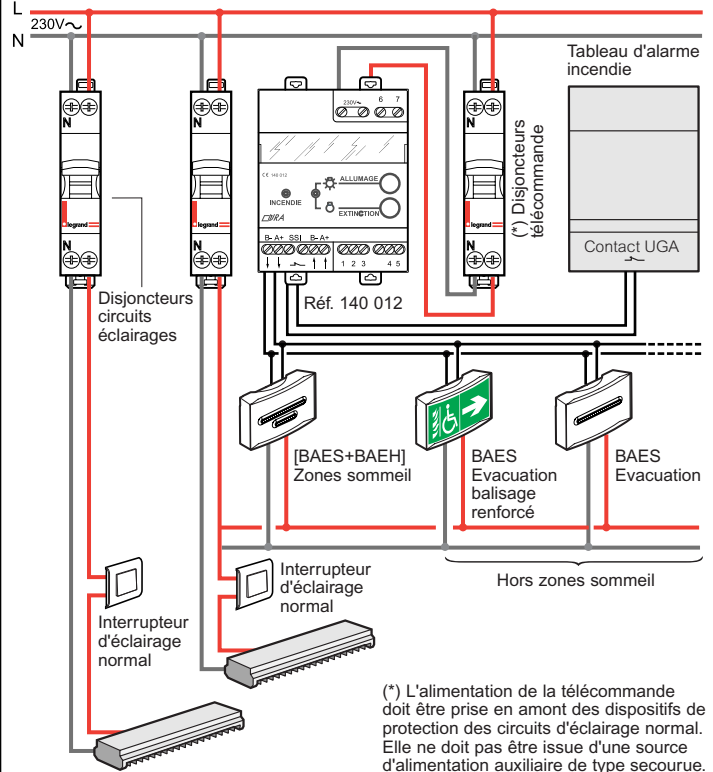
Référence(s) : 118 218 - 118 219 - 118 248 - 118 249
118 138 - 118 139 - 118 118 - 118 119
118 148 - 118 149 - 118 257 - 118 259

3. RACCORDEMENT (SUITE)

Mise au repos par zone d'une installation comportant plusieurs zones d'exploitation



Fonctionnement avec des BAES évacuation ou ambiance et des BAES Bi-fonctions et/ou des BAES+DBR dans une installation comportant des locaux à sommeil et/ou des Espace d'Attente Sécurisé



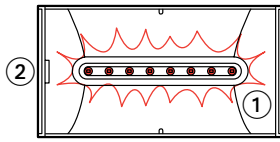
(*) L'alimentation de la télécommande doit être prise en amont des dispositifs de protection des circuits d'éclairage normal. Elle ne doit pas être issue d'une source d'alimentation auxiliaire de type secourue.

Bloc autonome d'éclairage de sécurité URALIFE

Référence(s) : 118 218 - 118 219 - 118 248 - 118 249
118 138 - 118 139 - 118 118 - 118 119
118 148 - 118 149 - 118 257 - 118 259

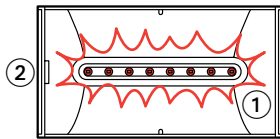
4. UTILISATION

4.1 Mise sous tension / état de veille



Allumage du témoin de veille à LEDs ①, LED verte allumée ② (clignotante pendant la charge des accumulateurs 28 h max.).

4.2 Interruption secteur / fonctionnement en sécurité



Extinction de la LED verte ②. Allumage des LEDs de sécurité.

4.3 Mise au repos par télécommande

Mise au repos par la télécommande réf. 140 011 ou 140 012

Après interruption volontaire de l'éclairage normal :

Un appui sur la touche ☒ met le bloc au repos pour éviter la décharge de la batterie.

Remise sous tension de l'éclairage normal :

Le bloc revient automatiquement en veille.

4.4 Contrôle automatique de l'état du bloc (système SATI)

Ce bloc contrôle automatiquement son état de fonctionnement.

Une fois par semaine :

Passage en secours et test pendant 15 s. et test des sources lumineuses.

Une fois par trimestre :

Passage en secours pendant une heure et test d'autonomie de la batterie. Test des sources lumineuses et de la durée d'autonomie de la batterie.

4.5 Résultat des contrôles automatiques

LEDs	Bloc OK	Défaut accumulateur	Défaut électronique
Verte	(fixe ou clignotante)		
Jaune		(fixe)	(clignotement rapide)

L'heure des tests est fixée à l'heure de la première mise sous tension du bloc ; le jour du test est choisi aléatoirement afin de garantir qu'un minimum de blocs se testent en même temps.

L'heure de test de l'ensemble des blocs peut être modifiée par un appui simultané sur les touches ☒ et ☒ de la télécommande réf. 140 011 ou 140 012, à la nouvelle heure souhaitée.

Ce changement d'heure de test déclenche aussitôt ou dans les 24 heures un test d'autonomie.

4.6 Arrêt d'un test en cours

Dans le cas où un test d'autonomie en cours gêne l'exploitation, il est possible de l'arrêter immédiatement. Appuyer sur la touche EXTINCTION du coffret de télécommande réf. 140 011 ou 140 012. Le test est stoppé et reporté au lendemain.

4.7 Cas particuliers

Lorsqu'une mise hors tension est supérieure à 3 jours, les tests ne sont plus effectués. Le cycle de test reprendra après la remise sous tension et la recharge des accumulateurs. Les tests prévus le jour de la remise sous tension sont automatiquement repoussés de 24 h.

4.8 Fonctionnement d'un bloc BAES + BAEH avec une télécommande 140 012 connectée à une centrale d'alarme incendie

Situation	Etat du bloc	Fonction BAES	Fonction BAEH
Alimentation normale sous tension		Veille	Veille
Interruption alimentation normale		Secours	Secours
		Repos	Secours
Déclenchement alarme incendie		Secours	Secours
Remise sous tension alimentation normale		Veille	Veille

4.9 Fonctionnement d'un bloc BAES + DBR avec une télécommande 140 012 connectée à une centrale d'alarme incendie.

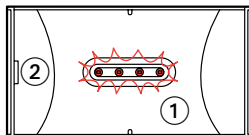
Situation	Etat du bloc	Fonction BAES + DBR
Déclenchement alarme incendie		Flux de secours variant de 45 lm à 120 lm
Extinction télécommande		Veille
Interruption alimentation normale		Flux de secours variant de 45 lm à 120 lm
Alimentation normale sous tension		Veille

Bloc autonome d'éclairage de sécurité URALIFE

Référence(s) : 118 218 - 118 219 - 118 248 - 118 249
118 138 - 118 139 - 118 118 - 118 119
118 148 - 118 149 - 118 257 - 118 259

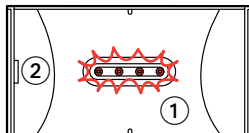
4. UTILISATION (suite)

4.10 Fonctionnement d'un bloc BAEH



Allumage du témoin de veille à LEDs ①,
LED verte allumée ② (clignotante pendant
la charge des accumulateurs 28 h max.).

4.11 Interruption secteur / fonctionnement en sécurité



Extinction de la LED verte ②.
Allumage des LEDs de sécurité.

5. MAINTENANCE

5.1 Maintenance périodique

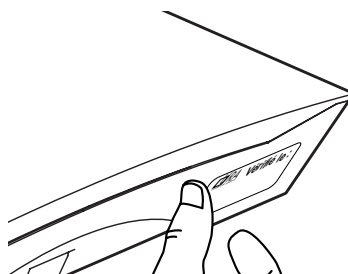
• Règlement de Sécurité des E.R.P (article EL 18 et EC 13)
La maintenance périodique des blocs autonomes d'éclairage de sécurité est obligatoire dans les établissements Recevant du Public (E.R.P).

Elle peut être effectuée conformément aux prescriptions de la norme NF C 71-830.

L'exploitant doit s'assurer que les blocs autonomes d'éclairage de sécurité sont vérifiés et entretenus périodiquement.

L'exploitant doit faire réaliser par une personne qualifiée les opérations de maintenance annuelle.

Après chaque opération de maintenance annuelle, la personne qualifiée doit remplacer et renseigner la nouvelle étiquette de maintenance.



Cette étiquette de maintenance (réf. 400 000) doit être apposée de manière visible sur chaque bloc autonome d'éclairage de sécurité en y inscrivant la date de mise en service du bloc.

• Exploitation (article EC 14)

L'éclairage de sécurité doit être mise à l'état de veille pendant les périodes d'exploitation.

L'éclairage de sécurité doit être mise à l'état de repos ou d'arrêt lorsque l'installation d'éclairage normal est mise intentionnellement hors tension.

L'utilisation d'une télécommande réf. 140 011 ou 140 012 et d'un interrupteur à clef câblés suivant le schéma de câblage 3.2 permettent de réaliser la mise au repos automatique des blocs en même temps que la coupure de l'éclairage normale lors de la non utilisation des locaux.

L'exploitant doit s'assurer périodiquement :

Une fois par mois :

- du passage à la position de fonctionnement en cas de défaillance de l'alimentation normale et à la vérification de l'allumage de toutes les lampes (le fonctionnement doit être strictement limité au temps nécessaire au contrôle visuel). Ces vérifications peuvent être réalisées en vérifiant que le voyant vert SATI est allumé sur tous les blocs de l'installation.
- de l'efficacité de la commande de mise en position de repos à distance et de la remise automatique en position de veille au retour de l'alimentation normale.

Une fois tous les six mois :

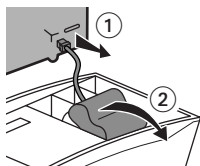
- de l'autonomie d'au moins une heure. Ces vérifications peuvent être réalisées en vérifiant que le voyant SATI vert est allumé sur tous les blocs de l'installation.

Bloc autonome d'éclairage de sécurité URALIFE

Référence(s) : 118 218 - 118 219 - 118 248 - 118 249
118 138 - 118 139 - 118 118 - 118 119
118 148 - 118 149 - 118 257 - 118 259

5.2 Pièces de rechange

• Accumulateurs réf. 111 901

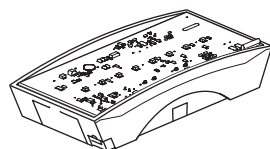


Saft 2 VNTCS
2 x 1,2 V
1,5 Ah
KRMT 23/43
Ni - Cd

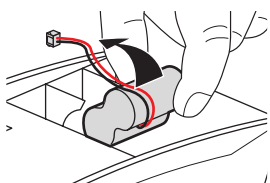
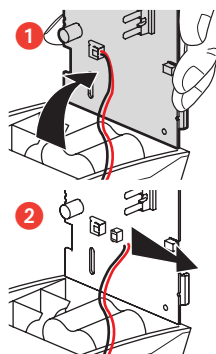
Pour les réf. 118 248 et 118 249, 2 batteries
Pour toutes les autres références, 1 batterie

5.3 Remplacement des accumulateurs

Les accumulateurs doivent être remplacés lorsque le bloc autonome ne satisfait plus à sa durée assignée de fonctionnement.



Les distributeurs
partenaires reprennent les
blocs et accumulateurs
usagés



Après le changement des
accumulateurs, remplacer l'étiquette
de maintenance en y inscrivant la
date de remise en service du bloc.

6. CONFORMITÉ ET AGRÉMENT

NF C 71 800 : Norme Française « Aptitude à la fonction des blocs autonomes d'éclairage de sécurité d'évacuation dans les ERP, ERT soumis à réglementation »

La conformité à cette norme est obligatoire pour pouvoir installer des BAES d'évacuation en France.

Le marquage NF AEAS atteste de la conformité à cette norme.

NF C 71 820 : Norme Française « Système de test automatique pour appareil d'éclairage de sécurité »

Le marquage NF AEAS performance SATI atteste de la conformité à cette norme.

NF EN 60 598-2-22 : Norme Européenne « Luminaires Règles particulières Luminaires pour éclairage de secours »

Le marquage NF AEAS performance SATI atteste de la conformité à cette norme.

NF EN 60 598-1 : Norme Européenne « Luminaires »

Le marquage NF AEAS performance SATI atteste de la conformité à cette norme.

NF 413 NF ENVIRONNEMENT Blocs d'éclairage de sécurité

Le marquage NF environnement atteste de la conformité à cette norme.

NF EN 50172 : Norme Européenne « Systèmes d'éclairage de sécurité »

NF EN 1838 : Norme Européenne « Eclairage de secours »

NF C 71-801

NF C 71-805

UTE C 71-803

UTE C 71-804

Influences électromagnétiques : CEM

Émission

- EN 55015 (tensions perturbatrices)
- EN 61000-3-2 (mesures des harmoniques) classe C
- IEC 1000-3-2 (mesures des harmoniques) classe C
- EN 55022 (rayonnement perturbateur) classe B

Immunité

- EN 61000-4-2 (décharges électrostatiques) critère B 4 kV au contact
- IEC 1000-4-2 (décharges électrostatiques) critère B 8 kV dans l'air
- EN 61000-4-3 (champs rayonnés) critère A 10 V/m
- IEC 1000-4-3 (champs rayonnés) critère A 10 V/m
- EN 61000-4-4 (transitoires en sursauts) critère B 4kV sur réseau et 1 kV par couplage
- IEC 1000-4-4 (transitoires en sursauts) critère B 4kV sur réseau et 1 kV par couplage
- EN 61000-4-5 (chocs de foudre) critère B
- IEC 1000-4-5 (chocs de foudre) critère B
- EN 61000-4-6 (perturbations conduites) critère A
- IEC 1000-4-6 (perturbations conduites) critère A
- EN 61000-4-8 (champs magnétiques) critère A
- IEC 1000-4-8 (champs magnétiques) critère A

Bloc autonome d'éclairage de sécurité URALIFE

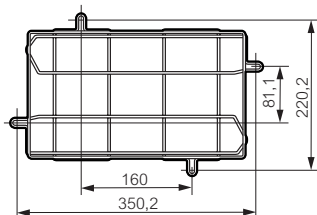
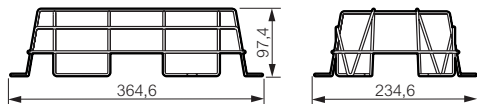
Référence(s) : 118 218 - 118 219 - 118 248 - 118 249
118 138 - 118 139 - 118 118 - 118 119
118 148 - 118 149 - 118 257 - 118 259

7. ÉQUIPEMENTS ET ACCESSOIRES

7.1 Grilles

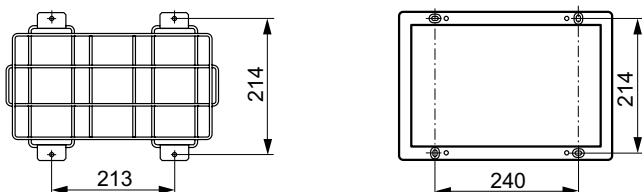
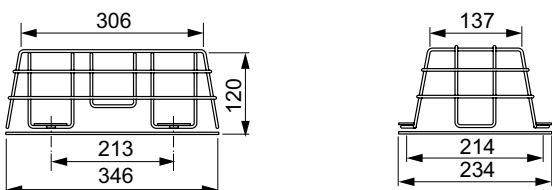
• Grille de protection standard réf. 168 001 zinguée

Résistance aux chocs : IK 10 - 20 joules
Fixation sur 4 trous sur tous les côtés



• Grille de protection antivandale réf. 168 004 en métal gris

Résistance aux chocs : IK 20 - 50 joules
Embase murale sur cadre métallique tenue par 4 chevilles métalliques.
Verrouillage par vis à têtes inviolables nécessitant l'outil réf. 400 041 (non livré).



• Outil de vissage réf. 400 041

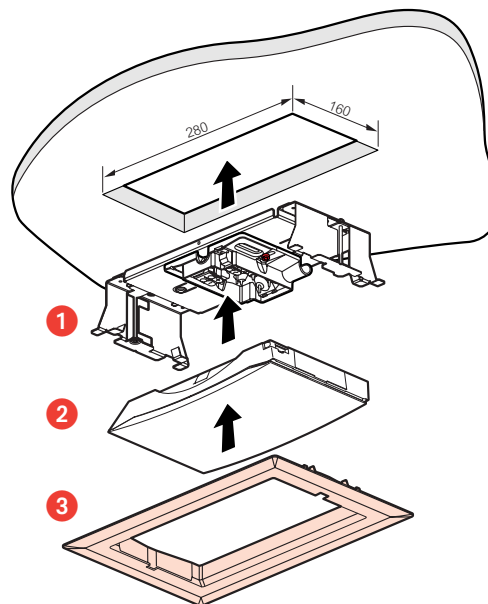
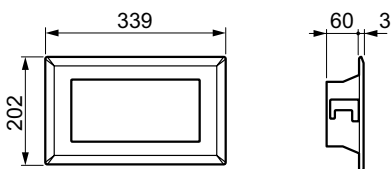
Permet la manoeuvre des vis inviolables de la grille réf. 168 004.



7.2 Accessoires d'encastrement réf. 168 111

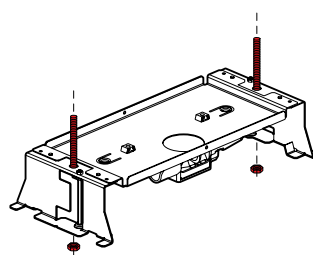
Pour fixation des blocs dans les faux plafond :

- Fixation par griffes sur support plein porteur, plâtre, placoplâtre, bois...
- Fixation par tige filetée, crochets ou câbles pour encastrement dans plafond suspendu.
- Permet les opérations de maintenance en position "encastrée".
- Fixation dans mur ou plafond (placoplâtre) ou bois.

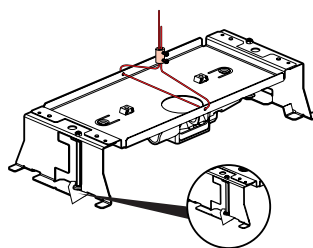


- 1 Monter la patère sur le support d'encastrement, la câbler puis la fixer au support d'encastrement
- 2 Clipser le bloc sur la patère après avoir, au préalable, installé l'étiquette dans le bloc
- 3 Installer le cadre de finition

• Montage sur tige filetée



• Montage avec griffes et câble de sécurité



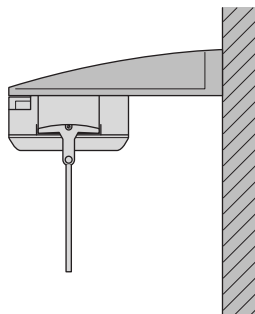
Important : Les blocs doivent être fixés sur un élément porteur du plafond de sorte qu'ils ne risquent pas de tomber ou se décrocher pendant le début d'un sinistre ou dès qu'il y a accident (les plaques qui se désagrègent à l'eau ne sont pas de supports fiables pour les BAES).

Bloc autonome d'éclairage de sécurité URALIFE

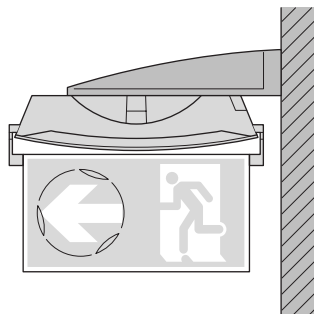
Référence(s) : 118 218 - 118 219 - 118 248 - 118 249
118 138 - 118 139 - 118 118 - 118 119
118 148 - 118 149 - 118 257 - 118 259

7. ÉQUIPEMENTS ET ACCESSOIRES (suite)

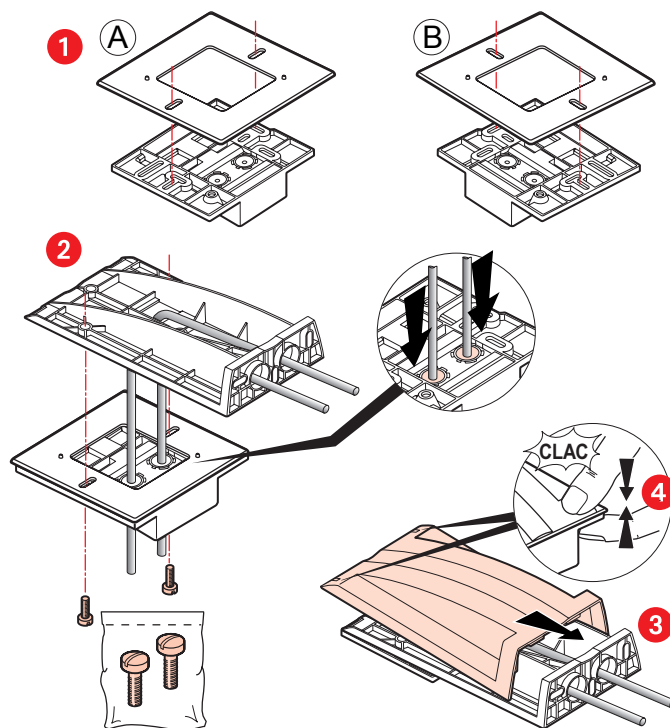
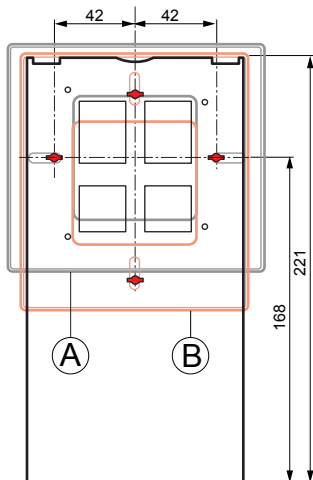
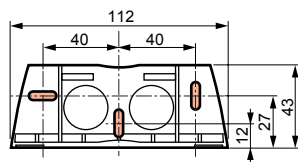
7.3 Fixation avec une équerre réf. 168 200



Montage parallèle au mur



Montage perpendiculaire au mur



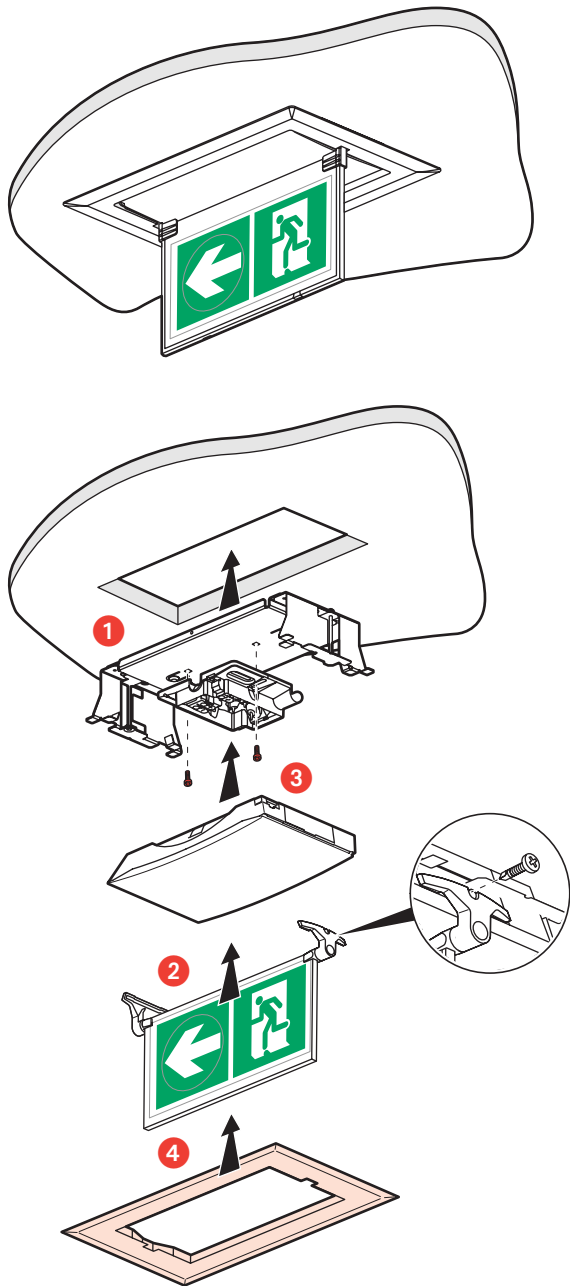
- 1 Monter la patère sur l'équerre une fois le sens du bloc choisi (perpendiculaire ou parallèle)
- 2 Fixer l'équerre au mur, passer les câbles jusqu'à la patère et la câbler
- 3 Glisser l'étiquette dans la plaque de signalisation d'évacuation puis visser cette dernière sur le bloc
- 4 Clipser le bloc sur la patère

Bloc autonome d'éclairage de sécurité URALIFE

Référence(s) : 118 218 - 118 219 - 118 248 - 118 249
118 138 - 118 139 - 118 118 - 118 119
118 148 - 118 149 - 118 257 - 118 259

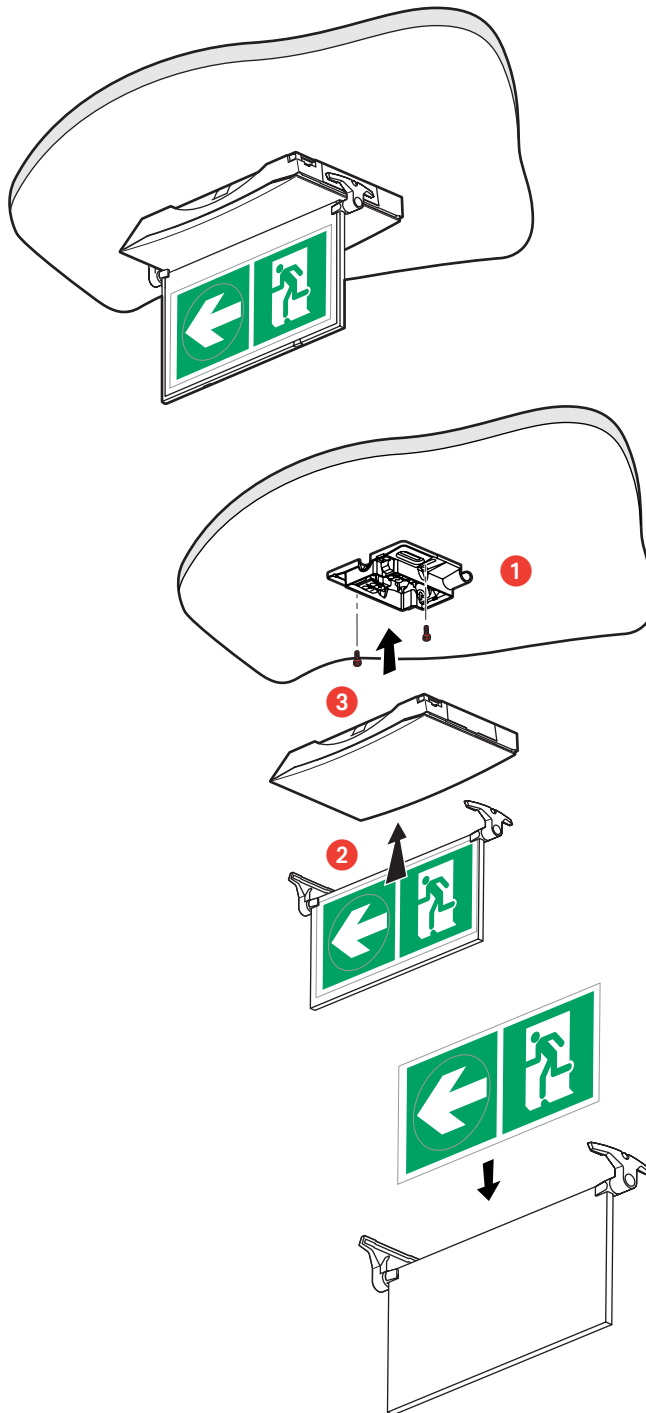
7. ÉQUIPEMENTS ET ACCESSOIRES (SUITE)

7.4 Fixation en encastré avec accessoire d'encastrement
réf. 168 111 + plaque de signalisation d'évacuation verticale
réf. 168 200 ou réf. complète 168 112



- 1 Monter la patère sur le bloc d'encastrement, la câbler puis la fixer au support d'encastrement
- 2 Glisser l'étiquette dans la plaque de signalisation d'évacuation puis visser cette dernière sur le bloc
- 3 Clipser le bloc sur la patère
- 4 Installer le cadre de finition

7.5 Fixation en saillie avec plaque de signalisation d'évacuation
verticale réf. 168 200



- 1 Fixer la patère et la câbler
- 2 Glisser l'étiquette dans la plaque de signalisation d'évacuation puis visser cette dernière sur le bloc
- 3 Clipser le bloc sur la patère



Fiche de fin de vie

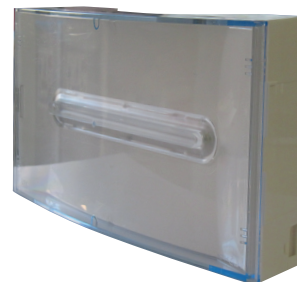
Bloc autonome d'éclairage de sécurité URALIFE

Références : 118 218 - 118 219 - 118 248 - 118 249 - 118 138 - 118 139 - 118 118
 118 119 - 118 148 - 118 149 - 118 257 - 118 259

En application de l'article 11 de la directive 2002/96/CE relative aux Déchets d' Equipements Electriques et Electroniques (DEEE), et en référence à son annexe II, ces **BAES d'évacuation à LEDs** et **BAEH d'évacuation à LEDs** contiennent notamment :

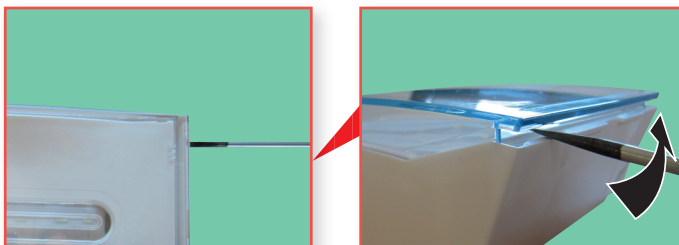
- . Une carte électronique
- . Un pack batterie

Se référer ci-dessous pour les instructions de démantèlement



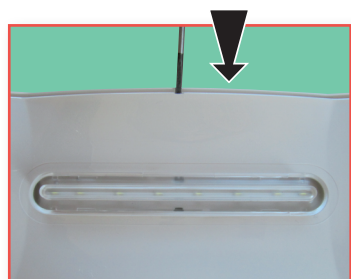
1. Ouvrir le BAES

Déclipser la verrine à l'aide d'un tournevis
 Répéter l'opération de chaque côté

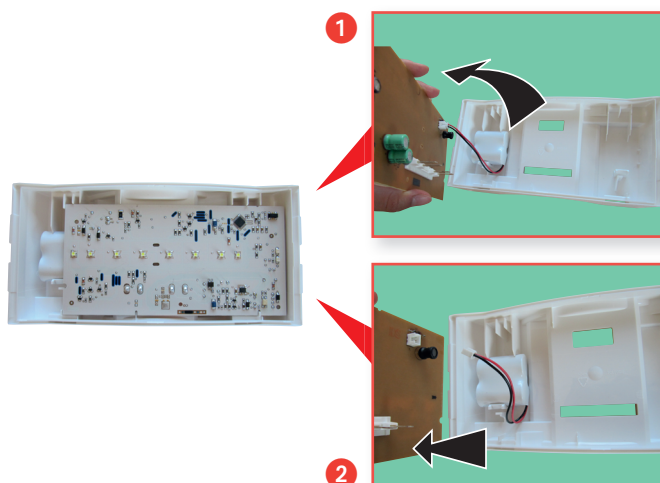


2. Réflecteur

Séparer le réflecteur du bloc (1/4 de tour à l'aide d'un tournevis).

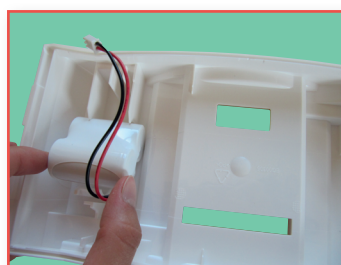


3. Extraire la carte électronique et débrancher la batterie



4. Batteries

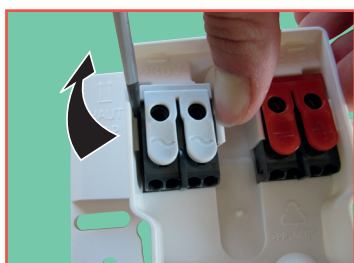
Extraire et collecter séparément les batteries conformément à la législation en vigueur



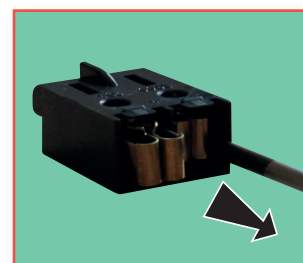
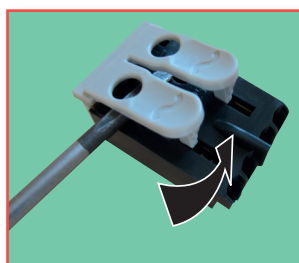
Fiche de fin de vie

Bloc autonome d'éclairage de sécurité URALIFE
Références : 118 218 - 118 219 - 118 248 - 118 249 - 118 138 - 118 139 - 118 118
118 119 - 118 148 - 118 149 - 118 257 - 118 25

5. Extraction des borniers de la patère



6. Démontage des borniers



	Matière
Verrine	Polycarbonate transparent
Socle	Polycarbonate
Réflecteur	Polypropylène

	Matière
Socle	Polypropylène + SEBS
Bornier	Pa6 - 6
Contact	Laiton

